



PROGRAMME DE FORMATION

Revalidation du diplôme de Capitaine 200 (RCAP200)

N° de déclaration d'activité : 93 131 271 613

Textes de références

Arrêté du 24 Juillet 2013 modifié relatif à la revalidation des titres de formation professionnelle maritime et son annexe II -Appendice 5

Niveau(x) de formation et titre(s)

- Attestation de succès aux tests de revalidation du brevet de capitaine 200

-

Activités visées

Le brevet de capitaine 200 est délivré aux marins qui répondent aux conditions de formation pour être en mesure d'assurer les fonctions de capitaine et de chef mécanicien en toute sécurité et dans le respect des réglementations existantes.

C'est un titre polyvalent qui permet à son titulaire d'exercer:

- au pont, des fonctions au niveau de direction sur des navires armés au commerce d'une jauge brute inférieure à 200 et ne s'éloignant pas à plus de 20 milles des côtes,
- à la machine, des fonctions au niveau de direction sur tout navire d'une puissance propulsive inférieure à 250 kW.

Prérequis pour l'entrée en formation

- Toute personne détentrice d'un brevet de capitaine 200 nécessitant une revalidation
- Etre titulaire d'un **certificat d'aptitude médicale des gens de mer en cours de validité.**

Objectif de la formation

Au sortir de la formation, le (la) stagiaire sera capable de maîtriser les pratiques d'exploitation d'un navire dans les fonctions afférentes à son titre et pourra justifier de sa connaissance des réglementations en vigueur concernant la sécurité de la navigation et la prévention des pollutions.

Durée et Nombre minimum et maximum de stagiaires

20 heures avec tests

Minimum : 04

Maximum : 08

Lieu de la formation

Centre Louis BENET - 5 rue Victor Delacour - 13600 LA CIOTAT

Moyens pédagogiques de la formation

La formation est dispensée en continue sur un temps plein, en centre de formation et en présentiel.

Les parties théoriques se déroulent dans une salle de cours classique, équipée du matériel suivant :

- bureaux et chaises
- ordinateur et vidéoprojecteur
- matériel de démonstration spécifique en rapport avec la matière enseignée

Les parties pratiques se déroulent dans des salles, ateliers ou plateaux extérieurs aménagés

- Pour le TIS : plan d'eau
- Pour le FBI : caisson de feu reproduisant l'intérieur d'un navire
- Pour les parties entretien/réparation : atelier dédié et visite zone de carénage,
- Pour les parties mécaniques : atelier dédié équipé de différents moteurs
- Pour les parties secourisme : atelier de formation équipé de matériel de premiers secours opérationnel + exercices de simulation dans le caisson
- Pour les modules radar : salle de formation équipée de 8 postes avec simulateur radar

Méthodes pédagogiques

Formation théorique et pratique : apport de connaissance, approche par les compétences, exercices pratiques, simulation, démonstration commentée justifiée, démonstration pratique dirigée, mise en situation professionnelle.

Modalités d'évaluation

Assiduité, participation + tests.

Modules (détails et tarifs sur le site)

Obligatoires

Module Navigation -Météorologie-Manœuvre-Règles de barre : 4h de théorie-8h de pratique

Module exploitation du navire : 2h théorie

Module sécurité : 2h de théorie

Exercices sur simulateur + tests : 4h

Condition de délivrance du diplôme et du brevet

Avoir suivi la formation et/ou les tests et avoir atteint la norme des compétences requises.

Des tests réglementés viennent infirmer ou confirmer la maîtrise des acquis.

Être détenteur de l'attestation de succès aux tests de revalidation.

Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575 du 03/12/2015.

Justifier de la validité des titres et certificats STCW 2010 requis dans l'exercice du métier.

Justifier de temps de navigation réglementaires.

Coût, horaires, et dates de formation

Consulter notre site internet : <https://www.tauroentum-formation-maritime.com/>
Ou nous contacter : secretariat@tauroentum-formation.com

Financement

Plusieurs possibilités existent suivant le statut du demandeur, notamment :

Salariés

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Transition Pro : <https://www.transitionspro.fr/>

L'employeur

Demandeurs d'emploi

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Pôle Emploi : <https://www.pole-emploi.fr/accueil/>

Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans

Mission locale du lieu d'habitation : <https://www.mission-locale.fr/>

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Travailleurs Indépendants

AGEFICE : <https://communication-agefice.fr/>

FIF PL : <https://www.fifpl.fr/>